

Entrées de service en plomb

Vaste campagne de dépistage sur le territoire



PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

Les concentrations de plomb dans l'eau potable distribuée sur le territoire du Québec sont généralement très faibles. Le plomb dans l'eau potable provient principalement de la dissolution du plomb présent dans les tuyaux, surtout les tuyaux de raccordement (entrée de service) entre certaines maisons et le réseau de distribution municipal.

Des entrées de service en plomb ont été installées dans des maisons unifamiliales et des immeubles de moins de 8 logements, particulièrement entre 1940 et 1955 et même jusque dans les années 1970. Depuis 1980, cette pratique est interdite par le Code national de la plomberie. Les soudures dans la plomberie interne des bâtiments peuvent aussi être une source de plomb dans l'eau. Toutefois, en 1989, le Code national de la plomberie a interdit l'utilisation des soudures contenant plus de 0,2 % de plomb. Les bâtiments récents sont donc très peu susceptibles d'être munis d'une entrée de service ou d'une plomberie interne contenant du plomb.

Conjointement avec le gouvernement du Québec, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts agit pour assurer un approvisionnement en eau potable de qualité à l'ensemble de la population.



En mars 2021, le Règlement sur la qualité de l'eau potable a été modifié afin de déterminer la concentration de plomb à ne pas dépasser dans l'eau potable à 5 µg/L et à prévoir, pour les responsables de systèmes de distribution, un prélèvement d'un litre au premier jet après 30 minutes de stagnation. Cette modification est conforme à la plus récente recommandation de Santé Canada en matière de plomb dans l'eau potable.

PRÉVENIR LA PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

Ce sont les responsables des réseaux d'aqueduc, dont les municipalités, qui doivent s'assurer du respect de cette norme. Lorsque la concentration de plomb dans l'eau dépasse la valeur fixée, le responsable du réseau de distribution d'eau potable ou la Direction régionale de santé publique émettent des recommandations pour les personnes directement concernées.



L'eau potable distribuée par le réseau de conduites municipal sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est d'excellente qualité.



Toutefois, certains bâtiments sont alimentés par une entrée de service en plomb. Ce dernier peut se dissoudre et se retrouver dans l'eau, surtout après de longues périodes de stagnation.



Dans cette situation, il est possible que le plomb dans l'eau du robinet dépasse le seuil réglementaire. Des actions doivent donc être prises par la Ville.

DÉPISTAGE

Considérant les effets du plomb sur la santé, la Ville vous demande de l'aider à effectuer son recensement des entrées de service en plomb sur le territoire afin qu'elle puisse prendre connaissance de l'ampleur de la situation et orienter son plan d'action.

COMMENT RECONNAÎTRE UNE ENTRÉE DE SERVICE EN PLOMB?

Vous pouvez vérifier si une portion de votre entrée de service entre votre maison et le réseau de distribution municipal est en plomb en examinant votre entrée d'eau. Les conduites en métal mou grises qui sont faciles à bosseler ou à entailler avec un couteau sont probablement en plomb.

L'entrée de service se compose de deux sections; une qui appartient au réseau de distribution de la municipalité et une autre qui appartient au propriétaire de la résidence. Les deux sections peuvent être en plomb, mais il est possible que seule la section appartenant au réseau de distribution de la municipalité le soit.

CUIVRE



PLOMB



ACIER GALVANISÉ



Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer cette vérification, communiquez avec votre propriétaire ou un plombier.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

- vsadm.ca/plomb
- bit.ly/Quebec-plomb-eau

La Ville souhaite accélérer le dépistage des entrées de service en plomb sur son territoire afin de localiser précisément l'ensemble des entrées de service en plomb d'ici le printemps 2023.

VOUS AVEZ UNE CONDUITE EN PLOMB?

Pas de panique! Sachez que la Ville maintient la qualité de l'eau potable dans son réseau grâce à différentes techniques. De plus, des mesures de protection temporaires existent pour diminuer l'exposition au plomb dans l'eau du robinet, comme par exemple l'utilisation de dispositifs de filtration certifiés.

Nous vous invitons à remplir notre formulaire en ligne afin de nous signaler la présence d'une conduite en plomb dans votre bâtiment. Vous pouvez aussi effectuer votre signalement en nous téléphonant au 819 326-4595.

Si, après vérification, vous n'avez pas d'entrée de service en plomb, il n'est pas nécessaire de nous le signaler.

FORMULAIRE EN LIGNE
www.vsadm.ca/plomb

